



Entraînement ASSR1 et ASSR2

publié le 10/05/2021 - mis à jour le 11/05/2021

A l'attention des élèves de 5e (ou 6e nés en 2008) et de 3e (ou 4e nés en 2006)

Les élèves de 5ème et de 3ème vont passer un test afin d'obtenir l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière :

- ▶ ASSR1 pour les élèves de 5ème,
- ▶ ASSR2 pour les élèves de 3ème.

Afin de préparer cet examen, les élèves peuvent dès maintenant s'entraîner sur [le site de la Sécurité Routière](#) en cliquant sur : "se préparer".

 [Se préparer aux ASSR](#) (HTML de 20.8 ko)

Pour rappel, les élèves devront impérativement conserver leurs attestations en raison des obligations qui s'appliquent aux personnes nées après le 1er janvier 1988 :

- ▶ justifier de l'obtention de l'ASSR1 ou de l'ASSR2 ou de l'ASR pour s'inscrire à l'épreuve pratique du brevet de sécurité routière permettant de conduire un deux-roues motorisé.
- ▶ justifier de l'obtention de l'ASSR2 ou de l'ASR pour s'inscrire au permis de conduire.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.